

**INFORMATIONS RE-INSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025**  
**Tous les documents sont sur notre site dans l'onglet « Rentrée 2024-2025 »**

**Cotisations MJC Castanet-Tolosan**

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir les tarifs de la saison 2023/2024 jusqu'au 13 juillet 2024 (date de fin des réinscriptions et inscriptions). Au-delà, une nouvelle grille tarifaire sera mise en place.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux pour pratiquer une activité à la MJC la saison prochaine.

**Le Conseil d'Administration**

Madame, Monsieur,

Vous êtes prioritaire pour vous réinscrire à la **même** activité que la saison 2023-2024 et ce du 21 mai jusqu'au 16 juin 2024 inclus.

- **Attention les adhérents des activités sportives et corporelles** pourront se réinscrire uniquement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 (le certificat médical ne pouvant pas être établi avant cette date au vu de la rentrée) sauf : judo licenciés depuis la saison 2022/2023 une attestation sur l'honneur suffit (téléchargeable sur notre site avec son questionnaire santé).

Les dossiers de réinscriptions seront à nous retourner impérativement le 16 juin 2024 au plus tard. Au-delà, vous ne serez plus prioritaire.

Entre le 17 juin et jusqu'au 13 juillet inclus, **toute personne pourra s'inscrire dans l'activité de son choix**, dans la limite des places disponibles.

Précisions : vous pouvez changer d'avis jusqu'au 30 septembre 2024, l'ensemble de votre dossier vous sera rendu sans aucune justification (aucun encaissement avant début octobre, sauf l'adhésion à la MJC qui est encaissée au 1<sup>er</sup> septembre 2024, mais remboursable jusqu'au 30 septembre en cas d'abandon et si la photo n'a pas été apposée). N'hésitez plus !!!

**Particularités pour la rentrée 2024-2025 pour les réinscriptions :**

- Les activités musique : concernant la fiche d'inscription musique vous pouvez y inscrire votre choix de créneaux horaires. Si vous conservez votre horaire de cours de l'année 2023-2024, votre inscription est finie (vous recevrez un courriel de confirmation courant juillet), vous n'aurez pas besoin de venir en septembre. Vous êtes donc prioritaire sur le choix des horaires. Si vous voulez changer de jour et/ ou d'horaire, notez votre choix sur la fiche et vous serez contacté par les permanents de la MJC courant juillet, pour valider avec vous votre choix horaire.
- La gymnastique pour tous : une seule fiche pour plusieurs adhérents d'une même famille. Attention : seulement 3 créneaux sont accordés pour la gym pour la saison 2024-2025. N'omettez pas de les préciser. Les personnes actives sont prioritaires sur les créneaux après 18h30 et ceux du samedi. Pas plus de 40 adhérents par cours.
- Basket : les inscriptions débuteront qu'après le 10 juin 2024 au Gymnase Louis Delherm.

Vous pouvez télécharger les PDF et les documents nécessaires directement sur notre site internet ([www.mjc-castanet-tolosan.fr](http://www.mjc-castanet-tolosan.fr)) et les imprimer. Ces fichiers PDF peuvent être complétés directement dans Adobe Acrobat, les documents seront également disponibles à l'accueil de la MJC.

**Liste des documents obligatoires pour valider votre réinscription** (téléchargeables sur notre site) :

- La fiche adhésion MJC complétée (Carte MJC).
- La fiche inscription à l'activité complétée (choisir la fiche correspondant à votre activité).
- Une copie d'un justificatif de domicile pour les Castanéens (énergies, téléphone fixe...).
- Pour les activités sportives et corporelles : certificat médical daté de moins de 3 mois pour la reprise de septembre (donc daté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024), mentionnant l'aptitude à l'activité pratiquée (attention : rajouter « en compétition » pour le judo et le basket). Pour le judo : licenciés depuis la saison 2022/2023 une attestation sur l'honneur suffit (téléchargeable sur notre site avec son questionnaire santé).
- Pour la gym : une photo d'identité récente.
- Vos règlements pour l'adhésion et pour la cotisation d'activité doivent être séparés et établis à l'ordre de la MJC.

***Vous pouvez déposer votre dossier complet dans notre boîte aux lettres ou lors de nos permanences (du mardi au vendredi 10h-12h et 16h30-18h30).***

***Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !***

### **Informations règlements**

#### **Adhésion à la MJC (carte astuce) :**

Adulte 19€ / Mineur, étudiant, RSA (justificatif) 12€ / Famille (2 adultes, 1 enfants) 45€ + 2€ par personne supplémentaire / Famille monoparentale 40€ (1 adulte ,2 enfants) + 2€ par personne supplémentaire

**Les cotisations des activités** : (téléchargeables sur notre site avec les tarifs jusqu'au 13 juillet 2024 inclus + grille tarifaire à compter du 14 juillet 2024). Elles sont annuelles (Art. 30 du règlement intérieur de l'association).

- Vous avez la possibilité de régler en espèce, par chèque (à l'ordre de la MJC), chèque-vacances (uniquement cotisation, aucun remboursement possible) ou par prélèvement.
- Le règlement de la cotisation est possible en 1, 3 ou 10 fois.
- Les licences sont à régler lors du premier chèque ou prélèvement
- Pour les prélèvements : échéancier à nous retourner complété et signé + IBAN (ancien RIB) et Mandat de prélèvement SEPA (autorisation de prélèvement) dans le cas d'un premier prélèvement ou changement de compte bancaire.
- Pour les fiches multiples, vous pouvez faire un seul paiement (même mode, même nombre de fois), ou vous pouvez panacher (chèque, prélèvement, ...)

#### **Réductions :**

. Pour les enfants, la mairie de Castanet-Tolosan (CVQ) vous adresse chaque année un document avec votre tranche QF. Ce document doit nous être présenté lors de la remise du dossier complet pour calcul de la réduction adéquate.

. Les étudiants de moins de 26 ans se verront accorder une réduction de 10% sur la cotisation (sur présentation de la carte d'étudiant et d'identité), non cumulable avec le quotient familial

. Pour les adultes, le calcul d'une éventuelle réduction sera fait à partir de votre dossier d'inscription complet et votre avis d'imposition 2023 (revenus 2022). Pour calculer vos droits, il est nécessaire de prendre rendez-vous par mail à [direction.administrative@mjccastanet.fr](mailto:direction.administrative@mjccastanet.fr) ou de remettre, sous enveloppe fermée à l'attention de Florence, la copie de l'avis demandé.

Tous les détails sont également disponibles sur notre site Internet [www.mjc-castanet-tolosan.fr](http://www.mjc-castanet-tolosan.fr)  
A très bientôt pour une nouvelle saison !

**Le Conseil d'Administration de la MJC**